



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)  
du 25 avril 2019**

Affaire suivie par Marie-Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Avis sur le projet du PLU de Lucinges  
au titre des articles  
L 153-17 et L 151-12 du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de Lucinges arrêté et réceptionné,  
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

Considérant la qualité du projet et la volonté de maîtrise de l'urbanisation,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, la CDPENAF émet :

Un avis favorable au titre de l'article L 153-17, sous réserve que la commune :

- classe en zone A la parcelle 343 à La Fougère et les parcelles 2106, 2107, 2110 et 2111 Chez Veluz ;
- revoie le classement du hameau du Céron ;
- intensifie l'usage du sol pour l'OAP 4.

Un avis favorable au titre de l'article L 151-12 du code de l'urbanisme, sous réserve que la commune :

- réduise les possibilités d'extension des constructions existantes à usage d'habitation dans les zones agricoles et naturelles;
- interdise les remblais dans les zones agricoles et naturelles.

Le directeur départemental des territoires

Francis CHARPENTIER